



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 49
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Philippe THIRION
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Valérie TEISSEIRE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Catherine DU TERTRE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : PREAMBULE

Présentation du rapport annuel 2024 diversité et égalité professionnelle femmes – hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique et leurs décrets d'application dont les derniers parus le 13 juillet 2024 concourent à :

- Améliorer l'égalité en matière de rémunération et de déroulement de carrière entre les hommes et les femmes,
- Prévenir les discriminations relatives au sexe.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants gérant au moins cinquante agents permanents doivent dorénavant élaborer un index de l'égalité qui aboutira à la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel qui doit comporter des mesures relatives à :

- La réduction des écarts de rémunération,
- L'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois,
- Une meilleure articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- La prévention et au traitement des discriminations, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La labellisation égalité et diversité

La présentation du rapport s'inscrit à la fois dans le cadre des obligations légales mais aussi dans les engagements de la collectivité qui se traduisent par la double labellisation égalité et diversité obtenue en 2018 et renouvelée en 2022.

Afin de présenter les résultats obtenus, les modalités de mise en œuvre et les difficultés rencontrées, un rapport est rédigé chaque année depuis 2020. Il prend une nouvelle forme en 2024 et il se veut davantage :

- En adéquation avec le cahier des charges de l'Association Française de Normalisation (AF-NOR),
- Précis quant à des données ne figurant pas au bilan social,
- Accessible à tous.

La dernière partie du rapport annuel est consacrée aux pistes d'amélioration identifiées lors de l'audit intermédiaire intervenu sur les mois de janvier et février 2024 ainsi qu'identifiées par différents acteurs internes.

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité Social Territorial. Si le rapport permet d'identifier des progrès qui restent à accomplir, il met aussi en avant les bons résultats obtenus, par exemple en matière :

- d'égalité salariale ;
- de promotion ;
- de recrutements qui assurent une représentation équilibrée y compris sur les postes d'encadrement supérieur ;
- d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte du rapport annuel 2024 diversité et égalité professionnelle femmes - hommes.

SCRUTIN

POUR : 57

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**